

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 33 Art de la sage-femme 4: décider des stratégies d'intervention			
Ancien Code	PAMI3B33SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3330		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jonathan CORDIVANI (cordivani@helha.be) Céline DERUDDER (derudderc@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les sages-femmes doivent maîtriser les protocoles de surveillance et d'intervention adaptés à chaque pathologie. Cela inclut la lecture et l'interprétation des examens médicaux, la gestion des urgences obstétricales, et la coordination avec les équipes pluridisciplinaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions

6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données

7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

Identifier les différents types de grossesses pathologiques, en distinguant les signes cliniques et les facteurs de risque associés.

Connaître les protocoles de suivi médical adaptés aux principales pathologies de la grossesse (prééclampsie, diabète gestationnel, menace d'accouchement prématuré, retard de croissance intra-utérin, etc.).

Participer activement à la surveillance clinique et paraclinique des femmes enceintes présentant une pathologie, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Analyser les résultats des examens médicaux (échographies, bilans biologiques, monitoring foetal...) pour contribuer à l'évaluation de l'état de santé maternel et foetal.

Adapter les soins et l'accompagnement en fonction de la pathologie, du stade de la grossesse et du contexte psychosocial de la patiente.

Assurer une communication claire et empathique avec la femme enceinte et son entourage, en expliquant les enjeux du suivi et les mesures prises.

Réfléchir aux implications éthiques et psychologiques liées au suivi des grossesses pathologiques, notamment en cas de diagnostic prénatal difficile ou de décision médicale complexe.

Connaître les modalités d'hospitalisation et de prise en charge en unité spécialisée, y compris les indications de transfert vers un centre de niveau supérieur.

Collaborer à la préparation de l'accouchement dans le cadre d'une grossesse pathologique, en anticipant les besoins spécifiques en salle de naissance et en post-partum.

Participer à l'éducation thérapeutique de la patiente, en l'informant sur sa pathologie, les traitements et les mesures préventives à adopter.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI2B23SF

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B33SFA	Pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales	24 h / 2 C
PAMI3B33SFB	Raisonnement clinique associé aux grossesses pathologiques	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B33SFA	Pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales	20
PAMI3B33SFB	Raisonnement clinique associé aux grossesses pathologiques	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence)

ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

5. Cohérence pédagogique

L'enseignement des pathologies gravidiques et obstétricales permet aux étudiantes sages-femmes de développer un raisonnement clinique fondé sur des bases scientifiques solides. En confrontant les connaissances théoriques aux situations pouvant être rencontrées en activités professionnelle elles apprennent à analyser, anticiper et adapter leur prise en charge, renforçant ainsi leur autonomie et leur capacité à agir de manière sécurisée et réfléchie.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales			
Ancien Code	15_PAMI3B33SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3331		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jonathan CORDIVANI (cordivani.j@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours constitue la théorie listée ci dessous en lien avec le raisonnement clinique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

Connaître les signes et les caractéristiques des pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales.

Déetecter les grossesses à risque

Faire face aux complications avant l'arrivée du médecin

Collaborer à la surveillance et aux soins des femmes présentant une grossesse pathologique

Conduire un interrogatoire ciblé

Prioriser les données

Etablir une liste de risques

Adapter son examen clinique et obstétrical à la situation

Décider des examens complémentaires (le cas échéant)

Analysier les examens cliniques et complémentaires

Etablir et/ou confirmer le diagnostic

Poser un pronostic obstétrical, maternel, foetal

Proposer une PEC pluridisciplinaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1) Infections cervico-vaginales au cours de la grossesse
- 2) Peau et grossesse
- 3) Thyroïde et grossesse
- 4) Foie et grossesse
- 5) Diabète et grossesse
- 6) Hémorragie du 1er trimestre
- 7) Hémorragie du 2ème et 3ème trimestre
- 8) Hémorragie de la délivrance
- 9) Hypertension artérielle et grossesse
- 10) Menace d'accouchement prématuré
- 11) Rupture prématurée de la poche des eaux

--

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral

Cas pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Enseignant disponible par mail

Séances questions réponses

Sources et références

Intégrées au Power Point mis à disposition de l'étudiant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les PowerPoints ne constituent en aucun cas le contenu exhaustif du cours. Ils doivent être complétés par les propres prises de notes de cours.

L'évaluation ne portera pas exclusivement sur ces supports, mais bien sur l'ensemble des notions vues au cours, incluant l'exposé magistral de l'enseignant (donc la prise de note).

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen Ecrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Raisonnement clinique associé aux grossesses pathologiques			
Ancien Code	15_PAMI3B33SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3332		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DERUDDER (derudderc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité est d'initier les étudiants au suivi des grossesses à risque en respectant les principes du raisonnement clinique.

Du dépistage à la prise en charge interdisciplinaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Connaître les signes et les caractéristiques des pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales.

Déetecter les grossesses à risque

Faire face aux complications avant l'arrivée du médecin

Collaborer à la surveillance et aux soins des femmes présentant une grossesse pathologique

Conduire un interrogatoire ciblé

Prioriser les données

Etablir une liste de risques

Adapter son examen clinique et obstétrical à la situation

Décider des examens complémentaires (le cas échéant)

Analyser les examens cliniques et complémentaires

Etablir et/ou confirmer le diagnostic

Poser un pronostic obstétrical, maternel, foetal

Proposer une PEC pluridisciplinaire

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable au minimum :

- de planifier une prise en charge complète sur base d'un cas clinique en respectant les principes de sécurité et en interprétant les paramètres et la situation présentés ;
- de synthétiser la collecte des données , de la priorise et d'en dégager des hypothèses ou diagnostics;
- de planifier une PEC globale en y intégrant les traitements, les examens complémentaires et la PEC obstétricale spécifique
- d'évaluer ses interventions;
- de faire les liens entre les pathologies obstétricales , la planification et la prise en charge proposée.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1.Introduction: Le rôle de la sage femme (e learning à écouter)

2. RC et Metrorragies du premier trimestre

3.RC et infections sauf urinaires

- 4.RC et infections urinaires
 - 5.RC et MAP
 6. RC et RPPE
 7. L'HTA, pré-éclampsie, éclampsie, hellp syndrome
 - 8.Métrorragies du 2ème et 3ème trimestres
 9. Foie et grossesse
 10. PEC des Vomissements incohérents, Hyperemesis gravidarum
-

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif
exercices de raisonnement clinique en classe et sur connectED
cas clinique
jeux de rôle
E learning

Dispositifs d'aide à la réussite

Au cours de la dernière séance l'étudiante à l'occasion de poser toutes ces questions et une révision de la matière est proposée.
Rendez-vous
Contact mail possible

Sources et références

Sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les PowerPoints ne constituent en aucun cas le contenu exhaustif du cours. Ils doivent être complétés par les propres prises de notes ainsi que par la correction des exercices réalisés en classe ou à domicile.
L'évaluation ne portera pas exclusivement sur ces supports, mais bien sur l'ensemble des notions vues au cours, incluant l'exposé magistral de l'enseignant (donc la prise de note) , les schémas explicatifs, ainsi que les préparations demandées à domicile ou en classe.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit , corrigé selon une grille de maîtrise et non maîtrise pas de pondération par question ,pouvant comprendre : cas clinique, QCM, QRM, questions ouvertes.

En cas de non maîtrise des acquis minimum d'apprentissage décrits ci après , la note de l'examen sera à 4/20, :

- de planifier une prise en charge complète sur base d'un cas clinique en respectant les principes de sécurité et en interprétant les paramètres et la situation présentés ;
- de synthétiser la collecte des données , de la priorise et d'en dégager des hypothèses ou diagnostics;
- de planifier une PEC globale en y intégrant les traitements, les examens complémentaires et la PEC obstétricale spécifique
- D'interpréter un monitoring selon la classification physiologique (type hypoxies)
- d'évaluer ses interventions;
- de faire les liens entre les pathologies obstétricales , la planification et la prise en charge proposée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIUREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).